

# CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2025

Le 9 janvier 2025, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur CAZORLA Dominique, Maire.

Date de la convocation : 27 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 11

Étaient présents :

BLANCO Jordan	DEFOND Marion	GOUTORBE TORRE Jeannine
CAZORLA Dominique	DEFOND Thérèse	MOREL Nathalie
CHABRIER Alexandre	FORET Clotilde	PENT Damien
CHARBONNIER Jérôme	GIBERT Maryline	

Secrétaire de séance : CHARBONNIER Jérôme

## Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2024
- Convention "Service chats libres" avec 30 millions d'amis
- Projets 2025-2026
- Questions diverses

Ajout à l'ordre du jour : Tarifs restauration scolaire et garderie

## Ordre du jour : Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

## Ordre du jour : Convention "Service chats libres" avec 30 millions d'amis

Vu la prolifération de chats dans le secteur de Perret et dans le bourg, nous devons intervenir au mieux dans le respect de la réglementation.

Une convention peut être signée avec « 30 millions d'amis » qui prendrait en charge 50 % de la dépense de stérilisation, soit environ 50 € par animal.

Le conseil municipal, autorise, après délibération et à l'unanimité, M. le Maire à signer la convention avec «30 millions d'amis » qui prendra en charge 50 % de la dépense de stérilisation.

## Ordre du jour : Projets 2025-2026

Le dossier de subvention au conseil départemental a été envoyé.

La municipalité envisage d'investir dans de nouveaux équipements (écran et rétroprojecteur pour la mairie et un écran pour la salle des fêtes). Des demandes de devis vont être réalisées.

Des devis pour la réfection de la pièce centrale de la mairie vont être demandés.

## Ordre du jour : Tarifs restauration scolaire et garderie

La municipalité approuve à l'unanimité, la non augmentation des tarifs de restauration scolaire et de garderie pour l'année 2025.

## Ordre du jour : Questions diverses

- **Location de l'appartement 6 place de la Fontaine**

Dans le cadre du relogement d'urgence de la famille SIMPLOT, à la suite de l'incendie de leur domicile, nous avons établi un contrat provisoire d'un mois (loyer et charges gratuits) qui expire le 15 janvier.

Un bail à durée limitée, compte tenu des circonstances exceptionnelles va être établi avec M ; et Mme SIMPLOT.

- **Défaillance de chaudière à gaz place de la Fontaine**

M. MARMET a présenté un devis pour le remplacement de la chaudière à gaz du 8 place de la Fontaine, d'un montant de 5 445 € HT. De devis pour changer complètement le système de chauffage (2 radiateurs électriques, un ballon d'eau chaude et un poêle à granulés) de l'appartement vont être demandés.

L'installation générale du gaz n'a pas de vanne de coupure entre la cuve et les appartements ! La mise en conformité va être réalisée.

- **Recensement janvier 2024**

La commune a perdu 30 habitants depuis le recensement de 2021 et compte 392 habitants. Notons une soixantaine de résidences secondaires et une demi-douzaine d'hébergements touristiques non comptabilisés dans le nombre d'habitants.

- **Pilotage à distance de l'éclairage public**

Les armoires d'éclairage public sont maintenant connectées via le réseau basse-tension du SIEL. Nous avons donc la possibilité de mettre en route l'éclairage public pendant la période de l'extinction habituelle (entre 23h30 et 6h), pour nos manifestations (fête, foire...) ou en cas d'incident (accident...). M. CHABRIER Alexandre est désigné comme responsable communal chargé de la manipulation.

- **Achat de parcelles de bois**

Les propriétaires des parcelles de bois AD 184, 186 ,187, situées dans le périmètre du captage de la Fratchusse- parcelle AD 185- desservant le réservoir de Calinon souhaitent vendre ce bien. Considérant la situation de ce bien autour du captage, le conseil municipal va faire une proposition de prix d'achat.

La séance est close à 23 h.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 7 février à 20h00 à la mairie.

Le Président,



le Secrétaire,

